

*Pôle communication*  
*Tél.: 24 65 42*

Mardi 30 juillet 2019

## COMMUNIQUÉ

### **Transport scolaire des enfants en situation de handicap en province Nord**

Par un courrier en date du 5 juillet, le président de la province Nord a souhaité que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie reprenne à sa charge le coût du transport des enfants scolarisés en situation de handicap dès le 1<sup>er</sup> août.

Pour mémoire, dès 1989, les provinces étaient compétentes pour l'organisation et le fonctionnement du service public du transport routier et elles ont progressivement mis en place des dispositifs de transports scolaires, notamment pour les enfants handicapés. Pour assumer ces missions, elles bénéficiaient de dotations globales de fonctionnement versées par l'Etat.

En 1999, la loi organique a confié les compétences du transport et du handicap à la Nouvelle-Calédonie.

Le 7 janvier 2009, la loi du pays portant création d'un régime d'aides en faveur des personnes handicapées et des personnes en perte d'autonomie a créé un système d'aide au transport des enfants en situation de handicap.

Ces derniers, dès lors qu'ils sont reconnus en situation de handicap par la Commission pour les Enfants et les Jeunes Handicapés (CEJH-NC) peuvent donc bénéficier d'aides sociales en fonction de leurs besoins spécifiques et faire appel à des services de transport privé adaptés si leur situation l'exige.

À ce titre, le régime handicap et perte d'autonomie (RHPA) a consacré 46 millions de francs en 2018 pour l'aide au transport des enfants en situation de handicap en province Îles et Sud. De son côté, la province Nord a fait le choix de conserver son propre dispositif, plus onéreux, et a contracté, à cette fin, plusieurs contrats et marchés publics pour un montant de 90 millions de francs par an.

Mais aujourd'hui, dans un contexte budgétaire et financier contraint, la province Nord a décidé de se désengager et a mis le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans l'obligation de reprendre à son compte ce dispositif provincial dont le financement, qui reste à assurer jusqu'à la fin de l'année, est de 40 millions de francs.

Le gouvernement tient à rassurer les familles en affirmant que toutes les solutions seront mises en œuvre pour que leurs enfants puissent poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions et

donc pour qu'ils puissent continuer à bénéficier d'un transport scolaire adapté. Chaque établissement se rapprochera des familles concernées.

Une solution pérenne, visant à poursuivre cette prise en charge mais aussi à rationaliser l'efficacité et le coût des transports scolaires, sera arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans la perspective de la rentrée 2020.